



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MARDI 31 JANVIER 2023

ORDRE DU JOUR

➔ **Gestion institutionnelle**

- ◆ Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2022

➔ **Gestion financière**

- ◆ Remboursements anticipés d'emprunts
- ◆ Réalisation d'emprunts

➔ **Gestion patrimoniale**

- ◆ Ventes d'éléments du patrimoine – *délibérations communiquées sur demande au Siège Social de Domanys*

➔ **Gestion locative**

- ◆ Convention de servitude rue du Viaduc à Auxerre
- ◆ Renouvellement du bail commercial Bar Tabac MOYAERT à Avallon

➔ **Gestion des moyens**

- ◆ Contrat d'assurance des risques statutaires des agents de la fonction publique

➔ **Questions diverses**

- ◆ Location de 5 logements à VILTAIS

DÉLIBÉRATION
DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 31 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente et un janvier à 9 heures, le Bureau du Conseil d'Administration de **Domany**s s'est réuni en présentiel au Siège de Domany, 9 rue de Douaumont à Auxerre, sous la présidence de Monsieur GENDRAUD, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS

- ◆ MM. Hervé COUTELLE, Patrick GENDRAUD, Pascal HENRIAT, Saïd LAOUAT, Mmes Nadège NAZE, Sonia PATOURET

ÉTAIT ABSENT EXCUSE

- ◆ M. Alexandre BOUCHIER

ASSISTAIENT EN OUTRE À LA RÉUNION

- ◆ Mmes Karine LASCOLS, Directrice générale ; Hélène GAUTHERON, Directrice Finances, MM. Wilfrid BELLEVILLE, Directeur Patrimoine, Hervé ACHACHE, Directeur Stratégie, Innovation et Communication, Thibault BERNHARD, Responsable du Service Affaires Juridiques, Mme Agnès CLERC, Assistante de direction.

4.2.202.1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 SEPTEMBRE 2022

Patrick GENDRAUD, Président, demande aux membres du Bureau du Conseil d'Administration s'ils ont des observations à formuler concernant le procès-verbal de la réunion du 20 septembre qui a été adressé aux membres du Conseil d'Administration préalablement à la réunion (*joint en annexe*).

Aucune observation n'est formulée.

Les membres du Bureau du Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuvent le procès-verbal du Bureau du Conseil d'Administration du 20 septembre 2022.

Le Président,



Patrick GENDRAUD

**DÉLIBÉRATION
DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SÉANCE DU 31 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt trois, le **trente et un janvier à 9 heures**, le Bureau du Conseil d'Administration de **Domanys** s'est réuni en présentiel au Siège de Domanys, 9 rue de Douaumont à Auxerre, sous la présidence de Monsieur GENDRAUD, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS

- ◆ MM. Hervé COUTEILLE, Patrick GENDRAUD, Pascal HENRIAT, Saïd LAOUAT, Mmes Nadège NAZE, Sonia PATOURET

ÉTAIT ABSENT EXCUSE

- ◆ M. Alexandre BOUCHIER

ASSISTAIENT EN OUTRE À LA RÉUNION

- ◆ Mmes Karine LASCOLS, Directrice générale ; Hélène GAUTHERON, Directrice Finances, MM. Wilfrid BELLEVILLE, Directeur Patrimoine, Hervé ACHACHE, Directeur Stratégie, Innovation et Communication, Thibault BERNHARD, Responsable du Service Affaires Juridiques, Mme Agnès CLERC, Assistante de direction.

4.2.202.2.1 – GESTION FINANCIERE – REMBOURSEMENTS ANTICIPES D'EMPRUNTS

Hélène GAUTHERON, Directrice Finances, explique qu'à la suite de la hausse des taux, Dexia Crédit Local propose le refinancement de 3 emprunts Dexia Crédit Local sur des prêts à taux fixes ou le remboursement anticipé sans indemnité.

Le remboursement anticipé est la solution la plus avantageuse.

Le taux moyen actuel de ces emprunts est de 3,01 % et la durée restante moyenne de 20 ans.

N° DE CONTRAT	INDICE	MARGE (%)	TAUX (%)	ENCOURS AU 31/12/2022	DUREE RESTANTE
MIN284384EUR	LIVRET A	+ 1,38	3,38	76 578,12	37
MIN284385EUR	LIVRET A	+ 1,38	3,38	235 991,18	17
MIN284383EUR	EURIBOR	+ 0,3	2,27	251 444,84	6
TOTAL			3,01	564 014,14	20

Cette opération permettrait à Domanys de réduire son taux d'endettement et d'améliorer son autofinancement.

Aucune pénalité ne sera appliquée par Dexia Crédit Local pour le remboursement anticipé de ces prêts.

L'économie d'intérêts sur 2023 représente 10 909 €.

Les Administrateurs, à l'unanimité, autorisent la Directrice générale ou les cadres de l'organisme auxquels elle a pu donner délégation en la matière à rembourser par anticipation ces prêts.

Le Président,



Patrick GENDRAUD

DÉLIBÉRATION
DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 31 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt trois, le **trente et un janvier à 9 heures**, le Bureau du Conseil d'Administration de **Domanys** s'est réuni en présentiel au Siège de Domanys, 9 rue de Douaumont à Auxerre, sous la présidence de Monsieur GENDRAUD, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS

- ◆ MM. Hervé COUTELLE, Patrick GENDRAUD, Pascal HENRIAT, Saïd LAOUAT, Mmes Nadège NAZE, Sonia PATOURET

ÉTAIT ABSENT EXCUSE

- ◆ M. Alexandre BOUCHIER

ASSISTAIENT EN OUTRE À LA RÉUNION

- ◆ Mmes Karine LASCOLS, Directrice générale ; Hélène GAUTHERON, Directrice Finances, MM. Wilfrid BELLEVILLE, Directeur Patrimoine, Hervé ACHACHE, Directeur Stratégie, Innovation et Communication, Thibault BERNHARD, Responsable du Service Affaires Juridiques, Mme Agnès CLERC, Assistante de direction.

4.2.202.2.2 – GESTION FINANCIERE – REALISATION D'EMPRUNTS

Hélène GAUTHERON, Directrice Finances, présente la modification de la ventilation entre l'Eco-Prêt et le prêt Complémentaire à l'Eco Prêt voté lors du CA de décembre 2022, dans le financement de la réhabilitation de 102 logements à Migennes rue Semard et rue Riglet, auprès de la Banque des Territoires.

Eco Prêt :

Montant annoncé en CA de décembre 2022 : 918 000 €

Montant à souscrire : 2 019 000 €

Durée totale du prêt : 20 ans

Périodicité des échéances : annuelle

Différé d'amortissement : néant

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat - 0.45 pdb

Taux annuel de progressivité des échéances : 0,50% (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Prêt Complémentaire à l'Eco Prêt :
Montant annoncé en CA de décembre 2022 : 2 932 000 €
Montant à souscrire : 1 831 000 €
Durée totale du prêt : 25 ans
Périodicité des échéances : annuelle
Différé d'amortissement : néant
Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux Fixe selon barème mensuel

Le montant global du financement reste identique. Le droit à l'Eco Prêt est calculé sur la base d'un engagement de performance énergétique. Cette nouvelle ventilation est plus avantageuse.

Les Administrateurs, à l'unanimité, autorisent la Directrice générale ou les cadres de l'organisme auxquels elle a pu donner délégation en la matière à signer les contrats réglant les conditions de ces prêts et les demandes de réalisation de fonds.

Le Président,



Patrick GENDRAUD

**DÉLIBÉRATION
DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SÉANCE DU 31 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt trois, **le trente et un janvier à 9 heures**, le Bureau du Conseil d'Administration de **Domanys** s'est réuni en présentiel au Siège de Domanys, 9 rue de Douaumont à Auxerre, sous la présidence de Monsieur GENDRAUD, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS

- ◆ MM. Hervé COUTELLE, Patrick GENDRAUD, Pascal HENRIAT, Saïd LAOUAT, Mmes Nadège NAZE, Sonia PATOURET

ÉTAIT ABSENT EXCUSE

- ◆ M. Alexandre BOUCHIER

ASSISTAIENT EN OUTRE À LA RÉUNION

- ◆ Mmes Karine LASCOLS, Directrice générale ; Hélène GAUTHERON, Directrice Finances, MM. Wilfrid BELLEVILLE, Directeur Patrimoine, Hervé ACHACHE, Directeur Stratégie, Innovation et Communication, Thibault BERNHARD, Responsable du Service Affaires Juridiques, Mme Agnès CLERC, Assistante de direction.

4.2.202.3.6 – QUESTIONS DIVERSES – EXTENSION DE LA MAISON MEDICALE A AVALLON AVEC UN NOUVEAU BAIL EMPHYTEOTIQUE

Patrick GENDRAUD, Président, rappelle qu'un bail emphytéotique a été signé avec la Mairie d'Avallon le 30 mars 2019 pour un ensemble immobilier, constituant une maison médicale, situé 22, 24 et 26 avenue de la République à Avallon, pour une durée de 18 années et avec application d'une redevance annuelle de 12 000 €, actualisée chaque année.

La Mairie d'Avallon souhaite faire une extension de cette maison médicale située sur le quartier de la Morlande sous la forme d'un nouveau bail emphytéotique, pour une durée équivalente au bail emphytéotique en cours.

La libération du local au 14 avenue de la république à Avallon (ex Proxi Marché) est une opportunité pour permettre cette réalisation.

La redevance annuelle pour ce local est fixée à 7 038 € avec une clause de révision chaque année.

La commune d'Avallon s'engage à prendre en charge les travaux d'accessibilité, de sécurité et de mise aux normes des locaux durant toute la durée du bail emphytéotique.

Le notaire en charge de la rédaction du bail emphytéotique sera Maître LELIEVRE, Notaire à Avallon - 13 rue Nicolas Caristie pour Domanys et la commune d'Avallon. Les frais inhérents à la mise en place du bail emphytéotique seront pris en charge pour moitié par chacun.

Les Administrateurs, à l'exception de Sonia PATOURET qui s'abstient, autorisent la signature du bail emphytéotique d'une durée de 18 ans avec la commune d'Avallon.

Le Président,



Patrick GENDRAUD

**DÉLIBÉRATION
DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SÉANCE DU 31 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt trois, le **trente et un janvier à 9 heures**, le Bureau du Conseil d'Administration de **Domanys** s'est réuni en présentiel au Siège de Domanys, 9 rue de Douaumont à Auxerre, sous la présidence de Monsieur GENDRAUD, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS

- ◆ MM. Hervé COUTEILLE, Patrick GENDRAUD, Pascal HENRIAT, Saïd LAOUAT, Mmes Nadège NAZE, Sonia PATOURET

ÉTAIT ABSENT EXCUSE

- ◆ M. Alexandre BOUCHIER

ASSISTAIENT EN OUTRE À LA RÉUNION

- ◆ Mmes Karine LASCOLS, Directrice générale ; Hélène GAUTHERON, Directrice Finances, MM. Wilfrid BELLEVILLE, Directeur Patrimoine, Hervé ACHACHE, Directeur Stratégie, Innovation et Communication, Thibault BERNHARD, Responsable du Service Affaires Juridiques, Mme Agnès CLERC, Assistante de direction.

4.2.202.4.1 – GESTION PATRIMONIALE – CONVENTION DE SERVITUDE RUE DU VIADUC A AUXERRE

Wilfrid BELLEVILLE, Directeur Patrimoine, explique aux Administrateurs qu'ENEDIS propose de signer une convention de servitude avec DOMANYS, sur un terrain situé à AUXERRE, rue du Viaduc, cadastré section DZ- parcelles 310, 311 et 313. Cette convention de servitude est nécessaire à la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique.

Les travaux consisteront à établir 2 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 170 mètres ainsi que ses accessoires.

Cette convention de servitude ENEDIS précise notamment les dispositions relatives à l'installation, l'entretien de l'ouvrage et les indemnités en cas d'interventions destructrices d'ENEDIS.

Les Administrateurs, à l'unanimité, autorisent la Directrice générale à signer la convention de servitude présentée, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Le Président,



Patrick GENDRAUD

DÉLIBÉRATION
DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 31 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente et un janvier à 9 heures, le Bureau du Conseil d'Administration de **Domanys** s'est réuni en présentiel au Siège de Domanys, 9 rue de Douaumont à Auxerre, sous la présidence de Monsieur GENDRAUD, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS

- ◆ MM. Hervé COUTELLE, Patrick GENDRAUD, Pascal HENRIAT, Saïd LAOUAT, Mmes Nadège NAZE, Sonia PATOURET

ÉTAIT ABSENT EXCUSE

- ◆ M. Alexandre BOUCHIER

ASSISTAIENT EN OUTRE À LA RÉUNION

- ◆ Mmes Karine LASCOLS, Directrice générale ; Hélène GAUTHERON, Directrice Finances, MM. Wilfrid BELLEVILLE, Directeur Patrimoine, Hervé ACHACHE, Directeur Stratégie, Innovation et Communication, Thibault BERNHARD, Responsable du Service Affaires Juridiques, Mme Agnès CLERC, Assistante de direction.

4.2.202.4.2 – GESTION PATRIMONIALE – RENOUELEMENT DU BAIL COMMERCIAL BAR TABAC MOYAERT A AVALLON

Patrick GENDRAUD, Président, rappelle que le Bar Tabac MOYAERT loue un local sis 16 et 18 Avenue de la République à AVALLON via un bail commercial qui a été renouvelé le 19 mai 2016 pour une durée de 9 années, soit du 1^{er} mars 2013 au 28 février 2022.

Il convient donc de le renouveler rétroactivement à compter du 1^{er} mars 2022. Le dossier a été confié à l'Etude de Maître DREAU à AVALLON.

Les Administrateurs, à l'unanimité, autorisent la Directrice générale à signer le renouvellement du bail commercial au profit de Monsieur MOYAERT à compter rétroactivement du 1^{er} mars 2022, pour une durée de 9 ans.

Le Président,



Patrick GENDRAUD

**DÉLIBÉRATION
DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SÉANCE DU 31 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt trois, le **trente et un janvier à 9 heures**, le Bureau du Conseil d'Administration de **Domanys** s'est réuni en présentiel au Siège de Domanys, 9 rue de Douaumont à Auxerre, sous la présidence de Monsieur GENDRAUD, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS

- ◆ MM. Hervé COUTELLE, Patrick GENDRAUD, Pascal HENRIAT, Saïd LAOUAT, Mmes Nadège NAZE, Sonia PATOURET

ÉTAIT ABSENT EXCUSE

- ◆ M. Alexandre BOUCHIER

ASSISTAIENT EN OUTRE À LA RÉUNION

- ◆ Mmes Karine LASCOLS, Directrice générale ; Hélène GAUTHERON, Directrice Finances, MM. Wilfrid BELLEVILLE, Directeur Patrimoine, Hervé ACHACHE, Directeur Stratégie, Innovation et Communication, Thibault BERNHARD, Responsable du Service Affaires Juridiques, Mme Agnès CLERC, Assistante de direction.

4.2.202.4.3 – GESTION PATRIMONIALE – LOCATION DE TROIS LOGEMENTS A LA CROIX ROUGE A MIGENNES

Patrick GENDRAUD, Président, informe les Administrateurs que l'association de la Croix-Rouge a déposé une demande de logement auprès des services de Domanys en vue de louer trois logements sur les quartiers des Mignottes et de la Sablière à Migennes.

Pour mémoire, les logements loués à la Croix-Rouge permettent d'héberger des familles en difficultés et sans logement.

Les logements retenus sont :

- Logement 34 au 12 rue Marcellin Berthelot (6016.02.02.034) T3 au 3^{ième} étage : loyer brut de 331,15 € + 141,06 € de charges (chauffage et eau froide compris)
- Logement 34 au 7 rue Louis Riglet (6036.07.01.034) T3 au 1^{er} étage : loyer brut de 271,01 € + 105,95 € de charges (eau froide comprise) + 15 € (3^{ième} ligne de quittancement fixe et non révisable pendant 15 ans)
- Logement 91 au 4 rue Pierre Semard (6036.17.01.091) T3 au RDC : loyer brut de 271,01 € + 105,95 € de charges (eau froide comprise) + 15 € (3^{ième} ligne de quittancement fixe et non révisable pendant 15 ans)

Il ne sera pas facturé de dépôt de garantie.

Ces locations sont conformes à l'article L442-8-1 du Code de Construction et de l'Habitation.

La Croix-Rouge est susceptible de faire d'autres demandes à Domanys.

Les Administrateurs, à l'unanimité, autorisent la location de ces 3 logements à la Croix Rouge.

Le Président,



Patrick GENDRAUD

**DÉLIBÉRATION
DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SÉANCE DU 31 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt trois, **le trente et un janvier à 9 heures**, le Bureau du Conseil d'Administration de **Domanys** s'est réuni en présentiel au Siège de Domanys, 9 rue de Douaumont à Auxerre, sous la présidence de Monsieur GENDRAUD, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS

- ◆ MM. Hervé COUTELLE, Patrick GENDRAUD, Pascal HENRIAT, Saïd LAOUAT, Mmes Nadège NAZE, Sonia PATOURET

ÉTAIT ABSENT EXCUSE

- ◆ M. Alexandre BOUCHIER

ASSISTAIENT EN OUTRE À LA RÉUNION

- ◆ Mmes Karine LASCOLS, Directrice générale ; Hélène GAUTHERON, Directrice Finances, MM. Wilfrid BELLEVILLE, Directeur Patrimoine, Hervé ACHACHE, Directeur Stratégie, Innovation et Communication, Thibault BERNHARD, Responsable du Service Affaires Juridiques, Mme Agnès CLERC, Assistante de direction.

4.2.202.5.1 – GESTION DES MOYENS – CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Patrick GENDRAUD, Président, rappelle que par délibération du 16 décembre 2021, DOMANYS a adhéré aux nouvelles conditions contractuelles proposées par SOFAXIS dans le cadre de l'assurance des risques statutaires des agents CNRACL.

Le Centre de gestion 89 organise cette année une consultation pour le renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire sous la forme d'un marché à procédure négociée. Cette initiative a pour but d'obtenir pour les collectivités intéressées un taux et des prestations avantageuses grâce à une demande mutualisée. En effet, les bases de négociation du marché reposent sur le nombre de collectivités soutenant cette démarche et la définition des besoins de prestations.

Cette consultation demeure libre et sans engagement. Chaque collectivité inscrite dans la démarche décidera, au vu du résultat de la consultation, de souscrire ou non le contrat.

En application du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux, DOMANYS charge le Centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative

auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :
Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption,
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :
Accident du travail, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à DOMANYS une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 01/01/2024
- Régime du contrat : capitalisation.

Les Administrateurs, à l'unanimité, autorisent le Centre de Gestion 89 à négocier le marché d'assurance statutaire et la Directrice générale à signer tous documents relatifs à cette souscription.

Le Président,



Patrick GENDRAUD

**DÉLIBÉRATION
DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SÉANCE DU 31 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt trois, le **trente et un janvier à 9 heures**, le Bureau du Conseil d'Administration de **Domanys** s'est réuni en présentiel au Siège de Domanys, 9 rue de Douaumont à Auxerre, sous la présidence de Monsieur GENDRAUD, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS

- ◆ MM. Hervé COUTELLE, Patrick GENDRAUD, Pascal HENRIAT, Saïd LAOUAT, Mmes Nadège NAZE, Sonia PATOURET

ÉTAIT ABSENT EXCUSE

- ◆ M. Alexandre BOUCHIER

ASSISTAIENT EN OUTRE À LA RÉUNION

- ◆ Mmes Karine LASCOLS, Directrice générale ; Hélène GAUTHERON, Directrice Finances, MM. Wilfrid BELLEVILLE, Directeur Patrimoine, Hervé ACHACHE, Directeur Stratégie, Innovation et Communication, Thibault BERNHARD, Responsable du Service Affaires Juridiques, Mme Agnès CLERC, Assistante de direction.

4.2.202.6.1 – QUESTIONS DIVERSES – LOCATION DE 5 LOGEMENTS A VILTAÏS

Patrick GENDRAUD, Président, rappelle que l'association VILTAÏS a été sollicitée par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations pour le programme Hébergement d'Urgence en diffus pour personnes isolées et familles.

Il s'agit d'une mise à disposition d'appartements de type 3 ou 4 situés à Tonnerre (89) et permettant l'orientation de personnes et de familles avec ou sans ressources. Cet hébergement d'urgence, effectué en appartements, constitue une alternative à l'hébergement hôtelier ou l'hébergement collectif d'urgence. Les personnes bénéficieront d'un accompagnement social assuré par un travailleur social à temps plein sur le dispositif.

Mise à disposition de 15 places réparties comme suit :

- 5 places pour personnes isolées dans 3 logements de type 3,
- 10 places familles dans 2 logements de type 4.

Les objectifs du programme sont d'offrir une mise à l'abri en hébergement d'urgence pour des personnes isolées et des familles dans un objectif de stabilisation et ceci afin de :

- s'approprier un logement autonome (accompagnement dans la vie quotidienne),
- travailler sur la gestion des consommations énergétiques (fluides, électricité...),
- apprendre les règles de la colocation lorsque celle-ci est proposée,

- bénéficiaire d'une aide aux démarches d'accès aux droits et de recherche d'un logement ou d'une structure d'insertion adaptée, d'une aide à la scolarisation des enfants, à la gestion des ressources alimentaires...

La vacance sur la commune de Tonnerre est de 21 logements au 30 novembre 2022 et permet de répondre favorablement aux demandeurs de logement.

Il s'agit des logements référencés ci-dessous (chauffage compris), loués depuis les 16 et 30 janvier 2023 :

Référence	Type	Adresse	Loyer	Charges	Total
06603-00005-00001-00138	3	5 rue Clermont Tonnerre	311,41 €	138,84 €	450,25 €
06603-00009-00001-00231	3	10 rue de Louvois	326,65 €	123,69 €	450,34 €
06603-00004-00001-00119	3	2 rue Emile Bernard	315,58 €	128,11 €	443,69 €
06603-00007-00002-00177	3Bis	1 rue de Louvois	315,56 €	141,36 €	456,92 €
06622-00001-00001-00019	4	rue Henry Gérard – Bât E	329,78 €	139,20 €	468,98 €

Comme habituellement en pareille situation, une décote de 30 % a été appliquée sur les loyers bruts ci-dessus.

Les Administrateurs prennent note de ces informations.

Le Président,



Patrick GENDRAUD